

## **SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2024**

**Présents** : Laurent FORGET, Patricia CHAMPION, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Marie-José HERVIEU, Philippe COURTOIS, Laurent FRANCAERT, Christelle DAUCHY, Christophe KERSEBET, Séverine TOUSSAINT et David LENOBLE.

**Absents excusés** :

Dominique COPPA donne pouvoir à Patricia CHAMPION  
Marie BASUYAU donne pouvoir à Laurent FORGET  
Guy POTERLOT  
Corinne MOISDON

**Secrétaire de séance** : Monsieur David LENOBLE assisté de Madame Cathy PASQUIER.

-----  
Convocation du 7 octobre 2024

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur Laurent FORGET, Maire.

-----  
Monsieur le Maire propose de rattacher à l'ordre du jour :

- Subvention exceptionnelle à l'association « Les Copains de la Table »

### **ADOPTION DU COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

### **ASSURANCE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les employeurs publics territoriaux ont l'obligation de contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

A ce jour, les quatre agents de la commune sont déjà assurés à la Mutuelle Nationale Territoriale (maintien de salaire) avec participation employeur.

Il est possible pour les agents, soit de :

- rejoindre le contrat collectif du Centre de Gestion des Ardennes (adhésion facultative et une participation de 7 € minimum par mois)
- Conserver le contrat à la Mutuelle Nationale Territoriale concernant le maintien de salaire de nos quatre agents.

Après discussion, le Conseil Municipal précise qu'il souhaite rester à la Mutuelle Nationale Territoriale et n'adhérera pas à Territoria Mutuelle. Pas suffisamment de recul pour comparer par rapport à la MNT.

### **RECENSEMENT POPULATION**

Le recensement des habitants de la commune va être réalisé en 2025. Cette enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

### **AVANCEMENT DOSSIER ADHESION FDEA**

Monsieur Laurent FRANCAERT, Conseiller Municipal, informe les élus que le rapport de l'entreprise ACERE concernant le diagnostic de l'éclairage public avec le montant des travaux obligatoires à réaliser va nous parvenir prochainement. Pour la reprise de la compétence de l'éclairage public à la FDEA, les travaux obligatoires devront être réalisés.

### **BONS D'ACHAT CONCOURS MAISONS FLEURIES 2024**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux dix lauréats du concours maisons fleuries de l'année 2024, un bon d'achat d'une valeur de 60 € à chacun.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le règlement de la facture qui s'élève à 600 € TTC.

### **BULLETIN MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le devis de l'entreprise CALIGRAFIK n° 03-2119 du 24 septembre 2024 concernant l'édition du bulletin municipal de 64 pages, qui s'élève à 5 397,00 € HT, soit 5 936,70 € TTC.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le devis de l'entreprise CALIGRAFIK de 5 936,70 € TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **TRAVAUX VOIRIE CHEMIN VERT**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de voirie au Chemin Vert de chaque côté de la rue et présente les devis suivants :

LIEU DES TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
<b><u>Côté droit en descendant au Chemin Vert</u></b> PONCIN TP		
BTP SEMONELLA	10 536,00 €	12643,20 €
	10220,60 €	12264,72 €
<b><u>Côté gauche en descendant au Chemin Vert</u></b> BTP SEMONELLA		
	12905,00 €	15486,00 €

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Accepte les devis de l'entreprise SEMONELLA :

- N° 1234/07/2024 du 25/07/2024 12 264,72 € TTC
- N° 1238/09/2024 du 16/09/2024 15 486,00 € TTC

- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **REGLEMENTATION SECURITE ROUTIERE DANS VILLAGE**

Monsieur le Maire souhaiterait mettre les rues suivantes :

#### **En zone 30 :**

- Rue des Genêts (Du giratoire lot. Les Hautes Voies jusqu'au terrain de foot)
- Rue des Campanules (Du coiffeur à la sortie de Saint-Laurent)
- Rue du Muguet (Toute la rue jusqu'au lycée)

#### **En zones de rencontre piétons, vélos, voitures :**

- Chemin Vert
- Rue de la Fontaine
- Rue de la Verte Voie

Monsieur le Maire va prendre rendez-vous avec le responsable du service concerné.

### **COLIS DE LA MUNICIPALITE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'offrir aux personnes de plus de 65 ans un colis de Noël. Les couples recevront un colis plus conséquent que les personnes seules.

Pour la confection des colis, le montant s'élève à 12 000,00 € TTC.

Madame Patricia CHAMPION, 1<sup>ère</sup> Adjoint au Maire, propose comme contenant un sac isotherme.

La distribution des colis aura lieu le vendredi 20 décembre 2024.

### **COLIS DES AGENTS**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'offrir aux 15 personnes qui ont contribué au bon fonctionnement de la commune en 2024 un colis de Noël, sous forme de bons d'achats :

- 11 bons d'achat à 40 €,
- 4 bons d'achat à 80 €,

Ainsi qu'une bouteille de Champagne.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

#### **ASSOCIATION « LES COPAINS DE LA TABLE »**

L'association « Les Copains de la Table » a un appareil électroménager qui n'est pas réparable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle de 300 € pour aider cette association.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Les Copains de la Table ».

### **COURRIERS DIVERS**

Madame Virginie JULLION remercie le Conseil Municipal pour les marques de sympathie et d'amitiés qui lui ont été témoignées lors du décès de son mari.

Madame Nathalie POUILLARD remercie le Conseil Municipal pour le cadre de photos numériques qui lui a été offert lors de son départ en retraite.

Monsieur et Madame WUILLEME remercient le Conseil Municipal pour le bouquet de fleurs qui leur a été offert lors de la naissance de leur fille Ludmylla.

Les associations CREATEL et « Les Copains de la Table » remercient le Conseil Municipal pour la subvention 2024 qui leur a été versée.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Suite à la démission du député Monsieur Flavien TERMET, des élections législatives dans les Ardennes vont avoir lieu le 1<sup>er</sup> et 8 décembre 2024 afin d'élire un nouveau député.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Ardenne Métropole lance à la mi-octobre 2024 une opération d'aide à la plantation de haies auprès du grand public.

Le projet « Plantons des Haies » va permettre aux particuliers, agriculteurs, collectivités, établissements scolaires d'acheter des plants (Haies et fruitiers) du 14 octobre au 8 novembre 2024 à prix très bas. Les plants de haies sont financés à 80 % par Ardenne Métropole.

- La Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole a conventionné avec le Groupement de Défense Sanitaire Apicole des Ardennes (GDSA 08) pour mettre en place une campagne de lutte contre le frelon asiatique sur son territoire.

Ardenne Métropole a demandé qu'un référent FRELONS ASIATIQUES soit désigné dans chaque commune. A Saint-Laurent, c'est Monsieur Philippe COURTOIS qui est référent et qu'il faut contacter quand un nid est détecté afin qu'il puisse poser un piège.

- l'aire de jeux à Romery est ouverte au public depuis la semaine dernière

- l'après-midi Halloween se déroulera le samedi 26 octobre 2024 à la salle polyvalente

- la soirée choucroute aura lieu le samedi 19 octobre 2024

Monsieur le Maire remercie Monsieur Philippe COURTOIS, Conseiller Municipal, qui a confectionné des toilettes sèches pour la commune.

Madame Livia LUBIN, Adjoint au Maire, informe les élus :

- le concert « Blue Voices » du 30 août 2024 qui s'est déroulé à l'église a eu du succès
- le concert « La belle échappée » aura lieu le dimanche 20 octobre 2024 à l'église

Madame Séverine TOUSSAINT, Présidente des associations, précise aux élus que les associations fonctionnent bien avec plus d'adhérents. Au Club de gymnastique, sur 108 adhérents, 72 % sont des habitants de Saint-Laurent.

Le Marché de Noël organisé par les associations aura lieu le 23 novembre 2024 à la salle des fêtes.

Monsieur Christophe KERSEBET, Conseiller Municipal, demande que les gouttières du dépôt communal soient nettoyées.

Séance levée à 20h45.